

Avis Technique 5/04-1791*01 Ext

Extension de l'avis Technique 5/04-1791

Ecran de sous-toiture
Flexible underlay for
discontinuous roofing
Unterspannung

SPAN-FLEX[®] 300

SPAN-ALU 300

Titulaire : Société LAFARGE COUVERTURE
12 Avenue d'Italie
F-75013 Paris

Tél. : 01 53 80 69 00
Fax : 01 53 80 57 48
Internet : www.lafarge-couverture.fr

Usine : Société CAPLAST
D-NORDKIRCHEN

Commission chargée de formuler des Avis Techniques
(arrêté du 2 décembre 1969)

Groupe Spécialisé n°5
Toitures, couvertures, étanchéités

Vu pour enregistrement le 19 janvier 2007



Secrétariat de la commission des Avis Techniques
CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, Champs sur Marne, F-77447 Marne la Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 68 82 82 - Fax : 01 60 05 70 37 - Internet : www.cstb.fr

Le Groupe Spécialisé n° 5 "Toitures, Couvertures, Etanchéités" de la Commission chargée de formuler les Avis Techniques, a examiné le 6 novembre 2006, la demande de la Société LAFARGE COUVERTURE, titulaire de l'Avis Technique 5/04-1791 relatif à l'écran de sous-toiture SPAN-FLEX / SPAN-ALU, de voir étendre cet Avis Technique au même procédé distribué par la Société LAFARGE COUVERTURE sous la dénomination commerciale SPAN-FLEX® 300 / SPAN-ALU 300. Il a formulé, sur ce système, l'extension commerciale ci-après.

Compte tenu des engagements de la Société LAFARGE COUVERTURE de ne commercialiser sous la dénomination SPAN-FLEX®300 / SPAN-ALU 300 que le procédé SPAN-FLEX / SPAN-ALU.

Le Groupe Spécialisé n° 5 formule, concernant le procédé SPAN FLEX® 300 / SPAN-ALU 300, le même Avis Technique que celui formulé sous le numéro 5/04-1791, aux mêmes conditions et pour la même durée.

Dans tout le Dossier Technique :

La dénomination SPAN-FLEX est remplacée par SPAN-FLEX® 300

La dénomination SPAN-ALU est remplacée par SPAN-ALU 300

Conclusions

Appréciation globale

L'utilisation du procédé SPAN-FLEX® 300 / SPAN-ALU 300 dans le domaine d'emploi accepté (cf. paragraphe 2.1) et complété par le Cahier des Prescriptions Techniques, est appréciée favorablement.

Validité

Jusqu'au 30 septembre 2009.

*Pour le Groupe Spécialisé n°5
Le Président
C. DUCHESNE*